

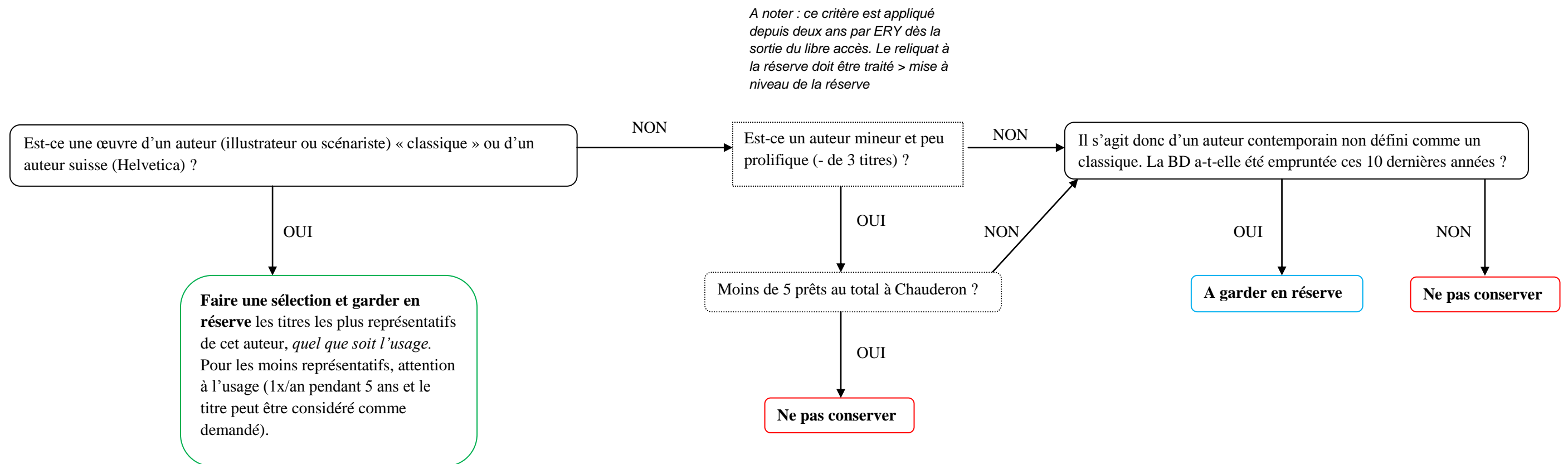
## Du DP à la réserve : Logigramme d'évaluation des documents pour les BD

**Dans tous les cas :** **Ne pas conserver** si la BD est un doublon du rayon en libre accès, ou si le titre est compris dans une intégrale (en libre accès ou en réserve)

**Dans tous les cas :** **Ne pas conserver** en cas de dégradation trop évidente de l'ouvrage

**Dans tous les cas :** **Conserver** les Meilleurs albums ou autre prix d'Angoulême (défini en 334\$a)

**Dans tous les cas :** **Traiter une série dans sa globalité** (à garder ou à jeter dans son intégralité). Si un volume est perdu (et épuisé) et que l'on souhaite conserver la série, le titre est racheté en occasion.



### Réflexion

- Pour le traitement de la réserve, nous distinguons trois types d'auteurs :
  - Niveau 1 : auteurs classiques. Un auteur est dit « classique » si son œuvre est représentative du monde de la BD dans son époque et dans son courant. Une liste des auteurs « classiques » doit être établie au préalable. Une sélection de nature intellectuelle se fait sur leurs œuvres, d'après leur caractère représentatif. L'usage n'a pas lieu d'être, mais peut être une variable à discuter.
  - Niveau 2 : auteurs contemporains, dont il est impossible de définir s'il deviendra un classique. L'usage domine ; 10 ans sans prêt a été proposé, mais c'est une variable ajustable.
  - Niveau 3 : auteurs « mineurs » et peu prolifiques. Depuis 2 ans, ERY applique ce critère avant leur mise en réserve. Ce critère intervient donc pour les ouvrages actuellement en réserve.
- Le centre BD identifie et conserve les Helvetica. Pas de distinction par canton. D'où l'ouverture aux auteurs suisses pour les BD, dans le prolongement du centre BD.